

Article 25 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

Date de mise à jour : 17 Juillet 2023

Notre analyse

Il peut arriver que des personnes non averties des risques électriques soient autorisées à pénétrer dans les locaux visés à l'article 22, à condition de connaître les consignes à respecter et d'être placées sous le contrôle permanent d'une personne avertie des risques électriques et désignée à cet effet. Cette dernière doit notamment être qualifiée pour effectuer les travaux ou opérations sur des installations électriques et posséder une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer ([article 48](#)).

Pour mémoire les locaux visés à l'article 22 sont :

- les locaux ou emplacements de travail réservés à la production, la conversion ou la distribution de l'électricité ;
- les locaux ou emplacements de travail où la présence de parties actives accessibles résulte d'une nécessité technique inhérente aux principes mêmes de fonctionnement des matériels ou installations.

Article 25 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

En cas de nécessité, des personnes non averties des risques électriques peuvent être autorisées à pénétrer dans ces locaux ou emplacements de travail, à la condition d'avoir été instruites des consignes à respecter et d'être placées sous le contrôle permanent d'une personne avertie des risques électriques et désignée à cet effet.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Prévenir la sécurité de l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Gérer les matériaux et les matériels utilisés par l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Risques électriques : n'intervenez pas sans habilitation électrique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce que l'habilitation électrique ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Risques électriques : n'intervenez pas sans habilitation électrique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Habilitation électrique : modèle de titre d'habilitation à télécharger et à remplir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



L'habilitation électrique BF-
HF

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)